



Procuration noatariée algerienne est elle valable en france ?

Par **zardyiwe**, le **22/08/2014** à **18:25**

Bonjour

mon père ma donner une procuration générale chez un notaire Algérien, est ce que je peut l'utiliser pour son compte bancaire en France, sachant qu'elle est rédigée en français.

Merci

Par **domat**, le **23/08/2014** à **09:21**

bjr,

en france ce type de procuration sur un compte bancaire ne nécessite pas un acte notarié. la procédure d'établissement d'une procuration sur un compte bancaire peut varier d'une banque à l'autre, généralement elles exigent que le titulaire du compte et que le bénéficiaire de la procuration se présente ensemble à l'agence pour signer la procuration.

il est possible que certaines banques ne contentent d'un document écrit.

donc je crois que la meilleure solution est de consulter l'agence bancaire de votre père.

cdt